

# Indicateurs de suivi Nature 2050

## Note explicative

### 1. Les objectifs du suivi

---

Le suivi des projets sur le long-terme est au cœur de la philosophie du programme Nature 2050. La visée démonstrative du programme nécessite de documenter l'évolution des sites afin **d'évaluer l'efficacité des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans des contextes variés, jusqu'en 2050.**

La démarche de suivi-évaluation a pour objectif de :

- **Mesurer / évaluer les résultats des actions menées**

L'évaluation des impacts des actions menées cherche à mesurer :

- la qualité de leur réponse aux enjeux locaux de climat et de biodiversité,
- leur potentiel de reproductibilité à des échelles plus larges (territoire, filière...).

Les informations collectées permettent de promouvoir le choix des SfN plutôt que des solutions dites grises pour l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Le suivi régulier permet de vérifier l'évolution des actions menées ou de les adapter aux changements de conditions de milieu lorsque nécessaire.

- **Améliorer l'état des connaissances et contribuer à la recherche en collectant des données sur le temps long**

La démarche de suivi-évaluation se concentre sur le recueil de connaissances sur le rôle de la biodiversité et des SfN dans l'amélioration de la résilience des territoires au changement climatique.

L'évaluation des actions menées s'appuie autant que possible sur des indicateurs et des protocoles existants, validés par les partenaires associatifs et scientifiques du programme.

- **Valoriser et partager les résultats du programme avec l'ensemble des partenaires**

Le partage de connaissances et la communication sur le programme vise à sensibiliser les décideurs, les professionnels et le grand public aux solutions fondées sur la nature, et à informer toutes les parties prenantes sur l'évolution de l'état de la biodiversité et de la résilience des territoires au changement climatique grâce aux données recueillies localement sur chaque projet.

## 2. L'engagement des porteurs de projets

---

Le suivi des projets sur le long-terme fait partie des engagements des porteurs de projets Nature 2050. Le porteur de projet s'engage à **réaliser des suivis et à en assurer le reporting** auprès du programme Nature 2050.

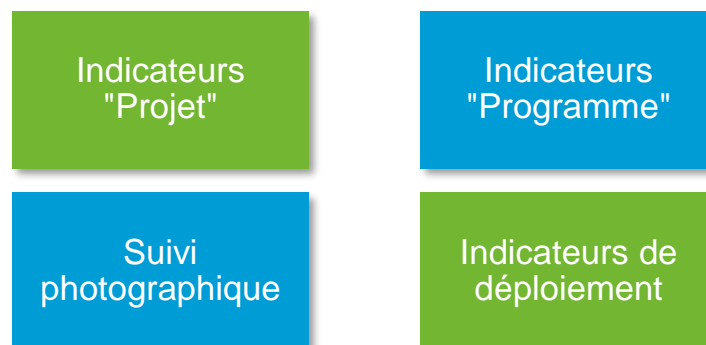
En revanche, il n'a pas d'objectif de résultats liés à ces suivis. Une dégradation des indicateurs au fil du temps n'engendre pas de sanction, mais doit inviter le porteur de projet à remettre en question les aménagements et la gestion mis en place et à les réorienter, s'il l'estime nécessaire, pour que le projet réponde bien à ses attentes initiales et à celles du programme Nature 2050.

Le programme Nature 2050 cherche à concilier une exigence de robustesse et de pertinence scientifique avec les contraintes (temps, moyens humains et financiers) propres à chaque porteur de projet. Le suivi se veut donc flexible et adaptatif, et peut être réajusté au cours de la vie du projet.

## 3. Les différents types d'indicateurs

---

La démarche de suivi-évaluation du programme Nature 2050 est constituée de 4 types d'indicateurs différents :



Le programme Nature 2050 prend en charge une partie des indicateurs de suivi, appelés indicateurs « Programme ». Les autres indicateurs sont à la charge du porteur de projet, et ne sont pas éligibles au financement.

### 3.1 Les indicateurs projet

Les indicateurs **spécifiques à chaque projet**, choisis par les porteurs de projet en concertation avec l'équipe du programme Nature 2050, sont appelés indicateurs « Projet ». Ils sont suivis sur le temps long et pris en charge par chaque porteur de projet.

La fréquence et les modalités de suivi de ces indicateurs sont co-construits en concertation avec chaque porteur de projet dans une démarche partenariale. Le choix des indicateurs projet se base au maximum sur l'existant, c'est-à-dire, les indicateurs déjà mis en place par le porteur de projet ou ses partenaires ; toute proposition d'indicateur par le porteur de projet est encouragée et intégrée au suivi du moment que l'indicateur est pertinent et en accord avec les objectifs Nature 2050.

Les indicateurs « Projet » se divisent en trois sous-catégories, basées sur les trois piliers des SafN. Chaque porteur de projet Nature 2050 doit suivre a minima un indicateur par sous-catégorie :

- **Biodiversité** (ex : comptage de pollinisateurs, inventaire oiseaux, inventaire floristique, etc.)
- **Climat** (ex : observation des saisons ou de phénomènes climatiques, données météorologiques, suivi des températures, etc.)
- **Socio-économique** : (ex : nombre de personnes sensibilisées, nombre d'articles de presse en lien avec le projet, diminution des coûts de gestion, etc.)

Comme le programme Nature 2050 est axé sur la résilience de la biodiversité et des écosystèmes face au dérèglement climatique, les porteurs de projet sont encouragés à suivre en priorité des indicateurs biodiversité et climat. Des indicateurs complémentaires qui intéressent les porteurs de projet peuvent être ajoutés (suivi du bien-être animal par exemple).

Sur l'aspect biodiversité, il est suggéré aux porteurs de projet de s'appuyer sur des protocoles communs et facilement applicables, tels que les suivis de sciences participatives du programme Vigie nature (Muséum national d'Histoire naturelle).

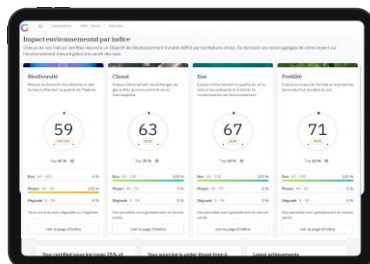
Sur les aspects climat et socio-économique, peu de protocoles de sciences participatives existent. Les indicateurs sont donc définis au cas par cas selon les attentes et possibilités des porteurs de projet.



## 3.2 Les indicateurs programme

Les indicateurs « Programme » sont entièrement pris en charge et financés par le programme Nature 2050 (prélèvements, analyse et restitution des données aux porteurs de projets<sup>1</sup>). Ils sont applicables à la majorité des projets et ont vocation à permettre des comparaisons entre sites mettant en œuvre des SfN similaires. Historiquement définis avec l'aide de Luc Abbadie, professeur émérite et chercheur en écologie à l'Université de la Sorbonne, ils visent à mesurer la **maturité et la résilience des écosystèmes terrestres**, tels que :

- **Évaluation de la santé des sols**, afin d'apprécier l'état de l'écosystème et sa trajectoire de restauration, et mesurer l'efficacité de la fonction de séquestration du CO<sub>2</sub> atmosphérique à travers un panel d'une vingtaine d'indicateurs (biodiversité du sol, contexte physico-chimique, pollution, structure du sol, etc.).
- **Suivi de l'évolution de l'abondance naturelle d'azote 15 dans les feuilles**, afin d'apprécier le degré de recyclage de cet azote d'un cycle de production à un autre (indicateur expérimental de la maturité de l'écosystème suivi).



Les campagnes de prélèvements sont prévues **tous les 5 ans**, jusqu'en 2050. Pour chaque nouveau projet, un état des lieux initial est réalisé au moment de l'intégration du projet au programme.

En tant que partenaire du programme Nature 2050, l'entreprise Genesis a la charge de la réalisation, la gestion et l'analyse des échantillons par des assessseurs qualifiés. Les porteurs de projets ont accès aux résultats de chaque campagne d'échantillonnage sur une plateforme en ligne sécurisée.

<sup>1</sup> Uniquement pour les projets en France métropolitaine. Pour les projets situés en outre-mer, le coût de suivi de ces indicateurs peut être remboursé par le programme, mais le prélèvement et l'analyse doivent être réalisés par le porteur de projet ou un partenaire scientifique local.

### 3.3 Les indicateurs de déploiement

Les indicateurs de déploiement ont pour objectif de mesurer les actions réalisées sur chacun des projets (ex : surfaces plantées, nombre de mares créées, etc.).

Les indicateurs de déploiement sont suivis pendant la phase travaux et pendant les premières années de vie du projet. Ils permettent de suivre la réalisation des actions programmées, et donc l'atteinte des objectifs prévus dans la convention. Ils peuvent légèrement varier entre le début du projet (actions envisagées au moment de la conception) et la fin des travaux (actions effectivement réalisées).

Ce suivi vise à rendre compte du déploiement du programme dans le temps en agrégeant les données des différents projets et en croisant les types d'écosystèmes (exemple : surfaces de plantation, linéaires de haies en milieu agricole, nombre de micro-habitats créés, etc.).

### 3.4 Le suivi-photographique

L'objectif est de déterminer, conjointement avec les porteurs de projets, des points de prise de vue ainsi qu'une fréquence de suivi photographique, afin de constituer une banque d'images permettant de suivre l'évolution des projets avant, pendant et après travaux jusqu'en 2050.



*Plan d'eau effacé pour restaurer les zones humides, Étangs du Limousin © PNR Périgord-Limousin*